

Si le congrès de Vienne de 1815 est considéré comme « l'acte de naissance de l'Europe contemporaine », les traités de paix de 1801-1802 constituent « l'acte de décès de l'Europe moderne » (Jean-Pierre Bois). S'émancipant des référents de Westphalie et d'Utrecht, ces traités entérinent la fameuse « paix glorieuse » recherchée en vain sous le Directoire, en garantissant la reconnaissance diplomatique des territoires conquis et républicanisés sous la Révolution. Salués par les contemporains comme la fin tant attendue du contentieux entre la France révolutionnaire et l'Europe monarchique, ces traités ne constituent cependant qu'un bref intermède de paix entre les deux cycles de guerres révolutionnaires et impériales. Peu étudiées en tant que telles, ces paix éphémères ont été ravalées *a posteriori* à de simples trêves aux allures d'armistices - moins négociées que dictées, moins glorieuses que trompeuses.

De quelle manière, dans quel cadre et à quelles conditions le général Bonaparte devenu Premier Consul est-il parvenu à sortir provisoirement la France et l'Europe des guerres révolutionnaires ? C'est à cette question que ce colloque se propose de répondre, en examinant les dessous et les ressorts de cette « fabrique » de la paix consulaire, à partir du laboratoire que constitue le traité de Lunéville.

La première session s'interrogera sur les acteurs, les enjeux et les modalités de cette négociation de paix. Il s'agira notamment de se demander pourquoi cette paix qui aurait dû être discutée dans le cadre d'un grand congrès européen finit par se transformer en une négociation bilatérale entre la France et l'Autriche, conclue en moins de deux mois le 9 février 1801. Ce faisant, il conviendra de déterminer les logiques et les limites de cette première tentative de pacification dont la réussite et la fragilité tiennent autant aux pressions militaires qui l'ont précipitée qu'à la révocation de la forme même du congrès suite à l'éviction de l'Angleterre de la table des négociations.

La seconde session traitera de l'écrin de ce congrès européen avorté : la ville de Lunéville, érigée en vitrine de la grandeur de la République consulaire. Les investissements consentis dans le domaine des aménagements urbains et routiers, l'ampleur du dispositif de surveillance policière et l'intense mobilisation artistique et culturelle témoignent de l'importance dévolue par le gouvernement français à cette négociation de paix, qui aurait dû entériner l'avènement d'un nouvel ordre diplomatique européen mais qui se solde avant tout par la consécration de l'ascendant politique du premier Consul.



Sortir des guerres révolutionnaires :

Lunéville,
laboratoire de la paix
(9 février 1801)

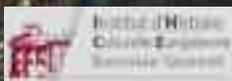
Jean-Antoine Gros, Bonaparte, Premier Consul, 1802 (Musée national de la Légion d'honneur).



25 - 26 juin 2015

Château des Lumières
de Lunéville

Colloque organisé par Virginie Martin (IHMC / IHRF) et
Didier Francfort (IHCE)



JEUDI 25 JUIN

Négociateur en temps de guerre révolutionnaire

10h00 – Accueil des participants.

10h15 – Allocution d'ouverture.

10h30 – Virginie MARTIN (université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

Du traité de Campoformio au traité d'Amiens : Lunéville, jalon d'une paix en sursis ?

Présidence : Virginie MARTIN (université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

11h00 – Thibaut POIROT (université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Des victoires pour gagner la paix ? Regards militaires sur la négociation de Lunéville.

11h30 – Vincent HAEGELE (directeur des bibliothèques de la ville de Compiègne).

Joseph Bonaparte, un diplomate autodidacte ?

12h00 – Discussion

12h30 – Buffet

Présidence : Bernard GAINOT (université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

14h00 – Carole D'ACUNTO (université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Lunéville / Londres : enjeux et impacts de la négociation avec l'Angleterre de Louis-Guillaume Otto.

14h30 – Jacques-Olivier BOUDON (université de Paris-Sorbonne).

Les négociations sur la libération des prisonniers à l'issue des guerres de la seconde coalition.

15h00 – Paul CHOPELIN (université Jean Moulin Lyon 3)

Les Eglises et la République française au moment de la paix de Lunéville.

15h30 – Discussion

16h00 – Pause

16h15 – Christine LEBEAU (université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Faire la paix, faire les comptes. Droit et territoire à la paix de Lunéville.

16h45 – Antonio DE FRANCESCO (università degli studi di Milano)

Les républiques-sœurs : enjeu ou / et obstacle de la négociation de Lunéville.

17h15 – Discussion

VENDREDI 26 JUIN

Lunéville : l'écrin d'un congrès de paix européen avorté

Présidence : Catherine GUYON (université de Lorraine).

9h30 – Jean-Paul ROTHOT (université de Lorraine).

Aménager la « vitrine » de la paix : travaux, réquisitions et restaurations urbaines en préparation du congrès.

10h00 – François AVISSEAU (université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

Routes de poste et télégraphe : accessibilité et communications autour de la paix de Lunéville.

10h30 – Discussion

11h00 – Pause

11h15 – Aurélien LIGNEREUX (Institut d'Etudes Politiques de Grenoble).

Lunéville (automne 1800-hiver 1801) : un événement policier.

11h45 – Bernard GAINOT (université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

La gestion extraordinaire des affaires ordinaires : Lunéville au miroir des bulletins du commissaire de police.

12h15 – Discussion

12h45 – Buffet

Présidence : Didier FRANCFORT (université de Lorraine).

14h00 – Rahul MARKOVITS (Ecole Normale Supérieure d'Ulm)

Diplomatiquement correct : censure et politique du répertoire théâtral au congrès de Lunéville.

14h30 – Marc BELISSA (université de Paris-Ouest Nanterre La Défense)

« Lunéville a changé la marche accoutumée » (Dorat-Cubières). Poésies de circonstances et festivités officielles autour de la paix de Lunéville ».

15h00 – Jean-Luc CHAPPEY (université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

La paix de Lunéville face à l'opinion : entre célébration et écriture de l'histoire immédiate.

15h30 – Discussion

16h00 – Michel Kerautret (EPHE) : Conclusions.